

# 20

# 20

## LES PRINCIPAUX SUCCÈS DE FEDEREC

**Vos demandes ont été  
entendues et vos intérêts  
défendus**

Durant l'année 2020, FEDEREC, représentée par son Conseil d'Administration et son équipe de permanents s'est mobilisée avec force et professionnalisme afin de vous défendre et de porter votre parole au plus haut niveau. Une des actions majeures de la Fédération a été d'entretenir un lien quotidien avec les pouvoirs publics durant la crise sanitaire avec comme objectif de faire entendre la voix des Recycleurs.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons des nombreux succès et avancées que nous avons obtenus. Nous sommes fiers du travail accompli et poursuivons sans relâche et avec détermination les nombreux chantiers à venir. Nous avons souhaité dans ce document, mettre en avant les combats que nous avons mené au quotidien pour le secteur du recyclage

# COVID-19

**FEDEREC s'est mobilisée très rapidement dès les premiers jours du confinement pour informer, accompagner ses adhérents et maintenir au maximum les activités de recyclage opérationnelles. Préserver l'activité économique et garantir la protection des salariés ont été nos deux priorités.**

Trois cellules de crise ont été activées et ont permis l'information quotidienne des adhérents et une bonne perception de la situation par les décideurs publics.

- > Cellule de crise Interne FEDEREC
- > Cellule de crise avec les collectivités territoriales
- > Cellule de crise avec les pouvoirs publics ministériels.

## Succès

- **Reconnaissance de l'activité de recyclage comme activité essentielle à la nation**, avec un impact positif sur nos activités, notamment les achats au détail (de ferraille, métaux et palettes) qui ont pu être rouverts.
- **Maintien de l'ouverture des activités recevant du public professionnel et particulier**: achat au détail, achat de palette, vente de PIEC dans les CVHU, déchetteries professionnelles.
- **Collecte du verre**: reconnaissance de l'importance de la collecte en points d'apport volontaire, essentielle pour fournir la matière première de recyclage (calcin) aux verriers
- **Filière textile**: La filière a été gravement mise à mal par la crise COVID du fait de la fermeture de nombreux débouchés internationaux. FEDEREC et sa filière Textiles ont permis la mise en œuvre des mesures rapides de sauvegarde de l'emploi et de soutien économique aux acteurs.
- **Filière plastique**: L'effondrement des prix du pétrole liés à la crise a entraîné des lourdes difficultés pour la filière du plastique recyclé. Là encore nous avons pu obtenir des mesures d'aides spécifiques et exceptionnelles avec un soutien à la tonne.
- **Dialogue social**: différents accords ont été signés (modalités prise de congés, activité partielle individuelle, activité partielle longue durée, accord sur les salaires)
- **Les différentes activités de nos entreprises** ont pu continuer de fonctionner lors du deuxième confinement grâce au travail étroit avec les différents ministères lors de la crise du printemps.

**Vous avez été 96,3% à être satisfaits de la cellule d'accompagnement et de conseils qui vous a été apportée.**

# PLAN DE RELANCE

**FEDEREC a contribué activement à la préparation du plan de relance annoncé le 3 septembre dernier par le Gouvernement.**

## DEMANDES PORTÉES PAR FEDEREC :

> **Volet Économie Circulaire**: 500 millions d'€ sont consacrés à la modernisation des centres de tri et de recyclage, à l'accélération de la filière CSR, aux biodéchets et à la progression de l'incorporation du plastique recyclé.

> **Mesures relatives aux aides à la décarbonation de l'industrie, à la relocalisation stratégique, aux technologies vertes ainsi qu'à la fiscalité de production.**

> **Report d'un an de l'entrée en vigueur de l'augmentation de la TICPE GNR\*** (entrée en vigueur prévue au 1er juillet 2021 à taux plein au lieu du 1er juillet 2020), porté dans la loi de finances 2021.

---

\*TICPE GNR = Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques du Gazole Non Routier

## Succès

---

- Mise en place d'une **procédure de récupération des bouteilles sous-pression sur sites de recyclage.**
- **Mise en place d'indices Stockage, Incinération, CSR** pour accompagner les adhérents dans leurs relations contractuelles
- Participation à un workshop à la Commission européenne sur la **révision de la Directive VHU** et donc une contribution active aux travaux en cours
- **Conduite d'un travail constructif avec l'éco-organisme Re-Fashion** à des conditions négociées pour le secteur du textile.
- **Montée en puissance du dispositif d'éco-modulation** dans le nouveau cahier des charges de la REP emballages, ce qui constitue un véritable levier pour la recyclabilité et l'incorporation de MPiR pour ce secteur.
- Avancée significative concernant **l'incorporation et un soutien financier direct à la filière**, pour le secteur du plastique.
- **Reconnaissance du label Recyterre** pour la valorisation des terres inertes.

# LOI AGEC

## MESURES STRATÉGIQUES

**Plusieurs mesures stratégiques pour le recyclage inscrites dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020 ont été obtenues.**

## Succès

- Priorisation des déchets ultimes issus d'un centre de tri performant en ISDND\*, et définition des opérations de tri performantes.

Les broyeurs VHU ont pu bénéficier de dispositions spécifiques pour sécuriser l'accès aux centres de stockage.

FEDEREC a également réussi à obtenir que les différents types de centres de tri (DEEE, Bois, Papiers-Cartons, Plastiques, BTP, Verre) disposent de conditions d'accès prioritaires dès lors que **des critères de performance acceptables et atteignables**, sont remplis.

- Possibilité de fixer des taux obligatoires d'incorporation de MPiR\*

Pour la première fois, la loi offre la possibilité à l'administration de fixer des taux obligatoires d'incorporation de MPiR, par exemple dans les cahiers des charges des Eco-Organismes. Cette demande est portée par FEDEREC depuis la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015.

- Création du comité des parties prenantes au sein des éco-organismes

FEDEREC a obtenu, dans le cadre des discussions de la Loi AGECE, que les représentants des opérateurs soient membres des comités des parties prenantes mis en place par les éco-organismes au sein de leur filière, pour échanger notamment sur les orientations stratégiques et les évolutions des obligations des acteurs.

- Mécanismes plus forts en faveur de l'éco-conception (recyclabilité et incorporation) avec notamment la généralisation de l'éco-modulation et sa variation très importante jusqu'à 20% du prix de vente hors taxe des produits.

- Recul de la consigne pour recyclage

FEDEREC et les représentants des collectivités locales ont obtenu au Sénat puis à l'Assemblée Nationale un fort recul des ambitions du dispositif de généralisation de la consigne pour recyclage des plastiques initialement prévue.

## DÉCRETS D'APPLICATION

**De nombreux décrets d'application sont nécessaires à la mise en œuvre de cette loi, là encore, FEDEREC a contribué à leur écriture et influencé leur contenu très concrètement:**

## Succès

- **Registre national des déchets:** le décret devait exiger un reporting journalier dématérialisé, FEDEREC a obtenu le maintien de la procédure actuelle pour les déchets non dangereux, le reporting hebdomadaire pour les déchets dangereux et POP\* et le reporting mensuel pour les terres excavées et sédiments.
- **Prix du stockage en ISDND:** aucun contour réglementaire n'était prévu au principe de redevabilité du prix pour les capacités réservées, FEDEREC a obtenu qu'en encadrement soit apporté avec la notion de force majeure, les contrats pourront ajuster ce principe.
- **CSR\*:** le décret prévoyait la possibilité pour les ICPE 2771 de préparer des CSR, FEDEREC a obtenu l'ajout de la mention « hors incinération et co-incinération » qui évite que les incinérateurs puissent préparer des CSR et oblige à passer par un centre de tri pour produire les CSR.

**FEDEREC sort renforcée de cette année décisive et représente un interlocuteur essentiel des pouvoirs publics nationaux et locaux pour le secteur du recyclage.**

\*ISDND = Installation de Déchets Non Dangereux

\*MPiR = Matière Première issue du Recyclage

\*POP = Polluant Organique Persistant